

Accord entre radiologues et Sécu pour économiser 207 millions d'euros



Les dépenses d'imagerie médicale ont atteint 4,3 milliards d'euros en 2017

Maîtrise des dépenses et baisse des tarifs sur certains actes : les radiologues et l'Assurance maladie sont parvenus jeudi à un accord pour économiser plus de deux cents millions d'euros en trois ans.

L'Assurance maladie et le principal syndicat de radiologues ont annoncé jeudi avoir conclu un accord pour réaliser 207,1 millions d'euros de « **maîtrise des dépenses** » d'ici 2020, en jouant à la fois sur les tarifs et sur la « **pertinence des actes** ».

Les « **mesures de pertinence** » représenteront « **60 % des économies attendues** », avec une priorité « **sur la lombalgie pour les années 2018 et 2019** », précise la Fédération nationale des médecins radiologues (FNMR) dans un communiqué.

Éviter les radios non nécessaires

« **La lombalgie commune, dans sa phase aiguë, ne nécessite pas de recours à l'imagerie** », explique de son côté l'Assurance maladie, qui souhaite « **éviter les actes inutiles ou plus coûteux** ».

Dans le même but, l'accord vise « **un usage plus mesuré des produits de contraste** », utilisés pour augmenter artificiellement le contraste d'un organe, et « **le recours à des versions génériques moins coûteuses de ces produits** ».

Le reste des économies, soit 40 %, proviendra de « **tarifs revus à la baisse sur une partie des actes** », comme certaines radiographies nécessitant plusieurs clichés selon des angles différents.

Sortie de crise entre l'État et la FNMR

Les dépenses d'imagerie médicale ont atteint 4,3 milliards d'euros en 2017, rappelle la Sécu.

La FNMR a salué « **un accord innovant** » et « **gagnant-gagnant** », notamment pour les radiologues « **avec la fin de la spirale des baisses tarifaires** ».

La profession était en effet à couteaux tirés avec l'Assurance maladie depuis l'échec de précédentes négociations en 2016. Le gouvernement avait alors autorisé la Sécurité sociale à imposer des baisses de tarifs, pour un montant de 59 millions d'euros en 2017. La menace de nouvelles coupes budgétaires était encore présente fin mars, la FNMR accusant alors l'Assurance maladie de « **lui mettre le pistolet sur la tempe** ».

Le syndicat affirme aujourd'hui avoir obtenu « **un premier pas vers la suppression** » du pouvoir accordé à la Sécu, lequel pourrait être retiré complètement en 2021 « **en cas de succès du plan** ».